

Production et reproduction de l'espace rural  
dans un contexte de forte pression démographique.

Le foncier à ras le sol dans un village ouatchi  
du Sud-Est du Togo

---

Alfred SCHWARTZ  
Sociologue ORSTOM

Il était une fois, dans un village ouatchi du Sud-Est du Togo, Vo-Koutimé, un paysan du nom de Doulagnawo qui tirait péniblement du fort modeste lopin de terre hérité de ses aïeux de quoi nourrir une nombreuse famille. En ce début de la première décennie de l'indépendance nationale, la circonscription administrative d'Aného, dont ressortissait le village, comptait, il est vrai, quelque 140 habitants en moyenne au km<sup>2</sup>, densité qui en certains secteurs -et le terroir de Vo-Koutimé en était- dépassait le double de ce chiffre. La terre était donc rare ; surcultivée, elle commençait à donner d'inquiétants signes de fatigue...

Non loin de là, à une cinquantaine de km plus au nord, dans la circonscription de Tabligbo, peuplée d'environ 40 habitants seulement au km<sup>2</sup>, quelque 15 000 ha de terres inoccupées, érigées en forêt classée par le colonisateur -la forêt de Togodo-, constituaient un véritable défi à tous ceux qui, comme Doulagnawo, avaient du mal à survivre sur des terroirs complètement saturés. Un défi que les plus hardis, profitant du relâchement dans la surveillance du patrimoine foncier national qui suivit l'accession du pays à l'indépendance -il y avait alors d'autres priorités que d'empêcher les paysans de s'installer dans les forêts classées !-, décidèrent de relever au début des années 1960. Un mouvement de colonisation spontané se déclencha en direction de la forêt de Togodo. Doulagnawo, homme courageux et entreprenant. fit partie de la toute première

vague : il quitta le village pour cette nouvelle terre promise le 6 janvier 1961 très exactement, après avoir confié à son fils aîné la responsabilité de l'exploitation de Vo-Koutimé.

S'ouvrit alors pour la famille de Doulagnawo une ère de réelle prospérité. Sur ces terres "neuves", le maïs avait des rendements élevés -ce qui permettait la commercialisation de surplus-, le manioc reprenait des formes pleines, même l'igname redevenait une culture possible... Le conte de fée ne dura cependant qu'un peu plus de trois lustres : en 1977, les autorités togolaises décidèrent de reprendre sérieusement le contrôle du patrimoine foncier national ; un terme brutal fut mis à l'aventure des pionniers de la forêt de Togodo, qui, sans autre forme de procès, furent priés de plier bagage.

Voici donc Doulagnawo et les siens de retour sur le terroir natal. En cette année 1977, le patrimoine foncier familial est constitué de deux types de terres, suivant l'origine de la propriété : les terres acquises par héritage -4,90 ha en un écart du terroir de Vo-Koutimé appelé Aounogbadgé-Kondji (du nom du frère du père de Doulagnawo), lieu de résidence de la famille, écart incorporé depuis dans un nouveau village baptisé Hagoumé ; des terres acquises par achat -3 ha environ sur le terroir du village d'Agomé-Glozou, à 25 km à vol d'oiseau au nord-est d'Hagoumé ; 0,85 ha sur le terroir du village de Zooti, en un écart appelé Atchavé, à quelque 8 km au nord d'Hagoumé (cf. fig. 1). Soit au total un peu moins de 9 ha. La famille de Doulagnawo compte alors pas moins de 8 ménages : celui du chef de famille lui-même, ceux de 7 de ses fils mariés. Subsister aussi nombreux sur un espace aussi exigü apparaît à tous comme une gageure. Seul l'aîné des fils restera avec le père à la terre : les autres décident de tenter leur chance dans l'apprentissage d'un métier et émigrent. Doulagnawo ne survivra pas longtemps à son retour de Togodo : il meurt en 1978, laissant derrière lui une famille complètement éclatée.

C'est avec le nouveau responsable de cette famille, Agbédévi, le fils aîné de Doulagnawo, que nous avons essayé de

Fig.1 – Carte de situation

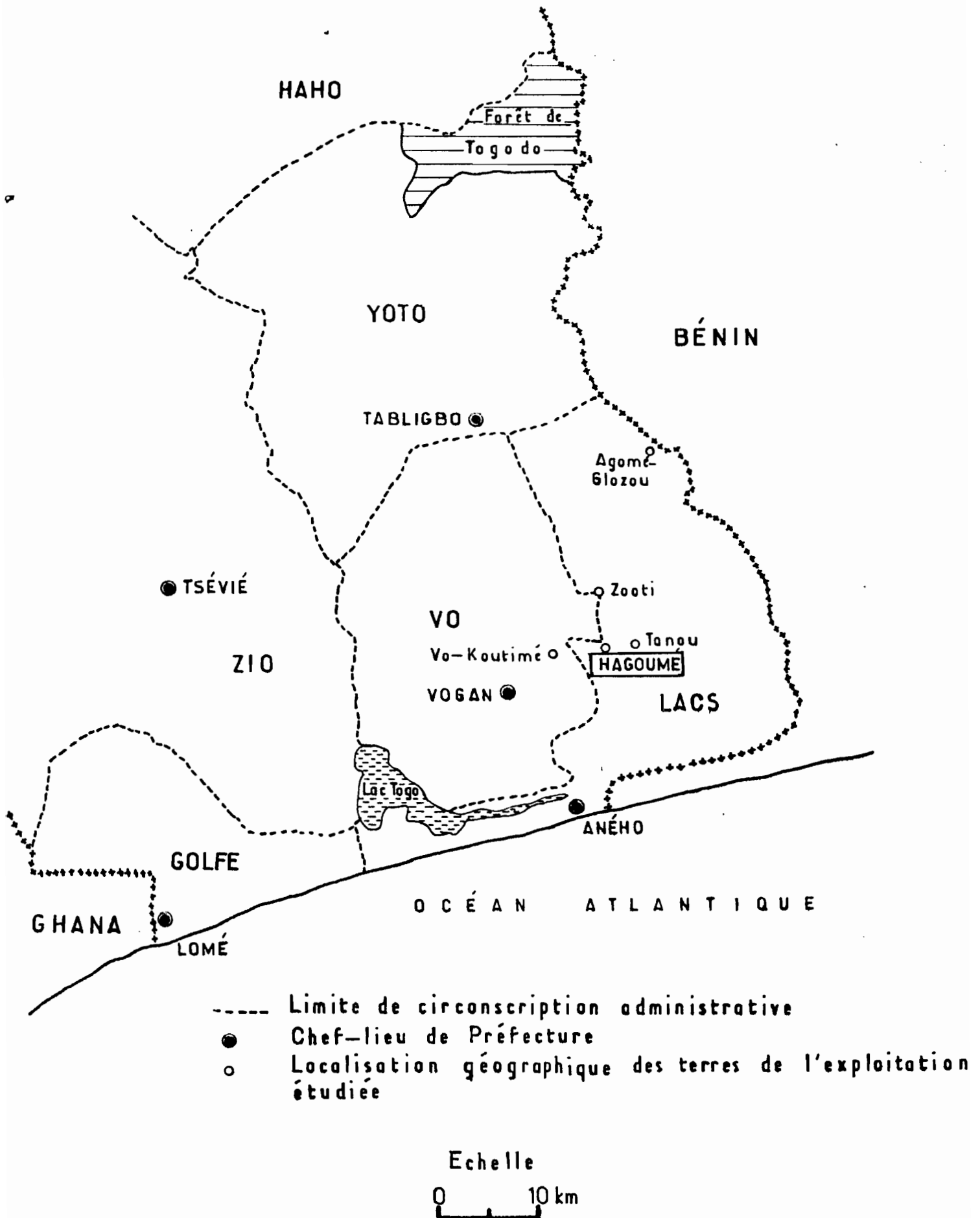
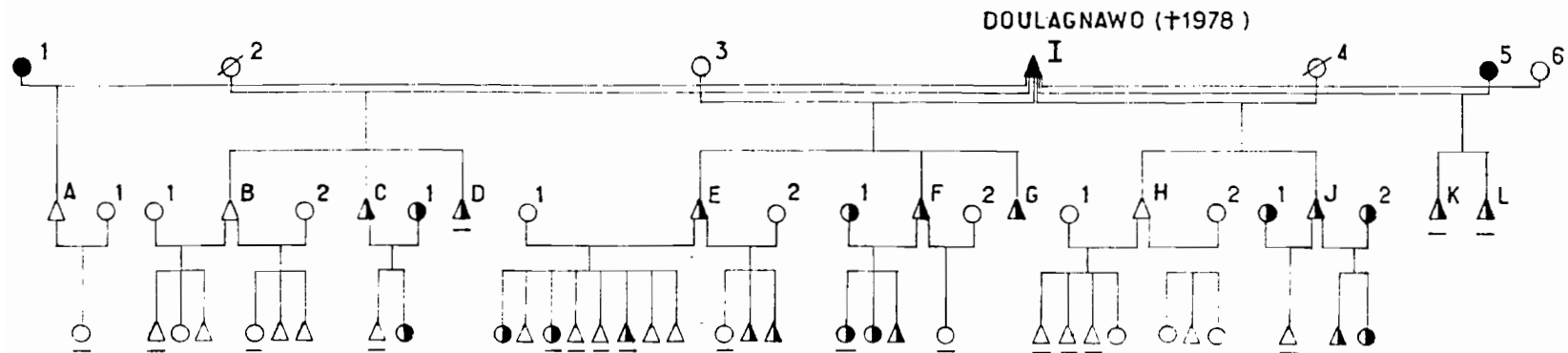


Fig. 2 — STRUCTURE GÉNÉALOGIQUE ET STATUTS DE RÉSIDENCE ( DÉCEMBRE 1982 )



- ▲● Décédé(e) ou divorcé(e)
- ▲● Non résident(e)
- △○ Résident(e)
- ⊘ Ne travaille plus la terre
- Scolaire

faire le point de la situation fin 1982 (1). Notre objectif de départ était le suivant : essayer de comprendre comment le paysan du Sud-Est du Togo arrivait à subsister dans un contexte démographique qui de 140 habitants au km<sup>2</sup> en 1960 était passé à près de 200 au recensement de 1981 (2), avec des pointes vraisemblablement voisines de 500 sur le plateau ouatchi dont fait partie le village de Vo-Koutimé. Les aspects fonciers en particulier ne devaient pas être les moindres de cette quête pour la nourriture quotidienne dans un milieu à aussi forte charge humaine. C'est ce qui nous apparut effectivement à travers l'enquête réalisée auprès des descendants de Doulagnawo : cette brève note essaie d'en rendre compte.

#### Une famille éclatée (cf. fig. 2)

En décembre 1982, la famille de feu Doulagnawo (les filles du défunt, toutes mariées -donc sorties du groupe-, non incluses) compte 61 personnes : les 4 veuves du défunt, les 11 fils du défunt dont 7 mariés, les 12 épouses des 7 fils mariés, les 34 enfants de ces 7 ménages. Sur cet effectif, 23 personnes ne vivent plus au village : 8 des 11 fils, 4 des 12 épouses de fils, 11 des 34 enfants. Sur les 8 fils partis, 4 sont mariés : 2 sont chauffeurs de taxi à Lomé (C et F), 2 sont en Côte-d'Ivoire, l'un comme menuisier à Korhogo (E), l'autre comme pointeur dans une entreprise d'Abidjan (J) ; 4 sont célibataires : l'un est professeur de CEG à Kpalimé (G), un autre est étudiant en Algérie (K), le troisième est élève de terminale à Aného (D), le quatrième élève du primaire également à Aného (L). Sur les 4 épouses de fils parties, 2 résident avec leurs maris chauffeurs de taxi à Lomé (C1 et F1), les 2 autres avec leur mari pointeur à Abidjan (J1 et J2). Quant aux enfants non résidents, certains le sont dans la mouvance de leurs parents, mais d'autres parce qu'ils ont été confiés par des parents restés au village à un oncle qui a quitté le village.

(1) C'est à Emile LE BRIS, géographe de l'ORSTOM, que nous devons d'avoir été introduit auprès de cette famille, qu'il connaît bien depuis le début des années 1970. L'enquête sur le terrain se fit d'ailleurs en sa compagnie.

(2) Il dépassera les 230 début 1983, après le retour dans les préfectures de Vo et des Lacs de quelque 50 000 "refoulés" du Nigéria.

38 personnes résident par contre à Hagoumé : les 4 veuves du père (I<sub>2</sub>, I<sub>3</sub>, I<sub>4</sub> et I<sub>6</sub>) ; 3 fils mariés : Agbédévi (A) -le nouveau chef de famille, 47 ans, qui n'a jamais quitté le village-, Kodjo (B) -revenu au village en 1981 après avoir appris pendant 3 ans et demi les métiers de maçon et de menuisier au Nigéria- et Hounlété (H) -formé lui-aussi au métier de menuisier, à Lomé ; 8 épouses de fils : les 5 des 3 fils résidents (A1, B1 et B2, H1 et H2), 3 de fils non résidents (E1 et E2, F2) ; 23 enfants, dont 8 de pères non résidents.

Une famille éclatée, certes, mais plus spatialement que sociologiquement, le "village" -les statuts de résidence des femmes et des enfants des hommes qui sont partis en témoignent- demeurant le point de ralliement incontesté.

#### Une situation foncière acrobatique (cf. fig. 3)

A son retour de Togodo, Douagnawo dispose, nous l'avons vu, d'un peu moins de 9 ha de terres. En 1982, ses héritiers tirent leur subsistance d'un peu plus de 12 ha. Quelque 2 ha sur les 3 que possédait la famille à Agomé-Glozou ayant été réquisitionnés en 1980 par un projet d'aménagement hydro-agricole réalisé sur le terroir du village par la Corée du Nord, ce sont donc environ 5 ha et demi de terres nouvelles qui auront été "adjointes" au patrimoine foncier laissé par Douagnawo en pleine propriété aux siens. Le statut foncier de ces terres est le suivant :

- 430,90 ares sont loués :
  - + 359,70 ares à Agbéssi-Kondji, écart de Vo-Koutimé à proximité immédiate de Hagoumé ; le propriétaire de cette terre est un ressortissant d'Agbodrafo, résidant en Europe ; le loyer est payé en nature sur la récolte : le terrain en question ayant été planté par le propriétaire pour partie en cocotiers, pour partie en orangers, manguiers et goyaviers, la redevance convenue est, en cas de culture de maïs, de 1 sac de maïs en spathes sur une récolte de 10

sacs, en cas de culture de manioc, de 1 mesure de gari sur une production de 30 mesures... ;

+ 71,20 ares à un habitant de Tanou-Klévé, à 5 km à l'est d'Hagoumé, moyennant un loyer de 6 000 Francs CFA par an, et ce depuis 1979 ;

- 52,80 ares sont empruntés (formule couramment pratiquée dans le Sud-Est du Togo et n'impliquant le paiement d'aucune redevance) :

+ 32,80 ares à Zooti-Atchavé, à 8 km au nord d'Hagoumé, par l'une des veuves de Douagnawo (I<sub>3</sub>) à un grand frère de celui-ci, devenu son nouveau mari, la bénéficiaire se partageant en fait entre Hagoumé, où elle cultive d'autres champs, et Zooti-Atchavé ;

+ 20,00 ares à Vo-Koutimé même, à 4 km à l'est d'Hagoumé, par un fils de Douagnawo (B) à un oncle maternel ;

- 74,85 ares sont en usufruit : il s'agit de 3 parcelles de terres, situées à Hagoumé même, laissées à la jouissance de l'une des veuves de Douagnawo (I<sub>6</sub>) par la famille d'un précédent mari.

Une situation foncière d'ensemble que résume le tableau 1 et qui, tant de par la localisation géographique des terres que de par leur statut, apparaît, pour le moins que l'on puisse dire, comme particulièrement acrobatique.

Tab. 1 - Localisation géographique et statut foncier  
des terres de l'exploitation

Localisation géographique	Distance au village (en km)	Statut foncier des terres (surf. en ares)				Total (en ares)
		en pleine propriété	louées	empruntées	en usufruit	
-Hagoumé ( village)		490,90			74,85	565,75
-Agomé-Glozou	25	80,00				80,00
-Zooti-Atchavé	8	84,50		32,80		117,30
-Tanou-Klévé	5		71,20			71,20
-Vo-Koutimé	4			20,00		20,00
-Agbéssi-Kondji	1		359,70			359,70
Total	CA %	655,40 54,0	430,90 35,5	52,80 4,3	74,85 6,2	1 213,95 100,0



### Un système de production à la limite de ses capacités

Quel parti les 38 descendants de Doulagnawo résidant au village tirent-ils de la douzaine d'hectares de terres qui se trouvent être en définitive, d'une façon ou d'une autre, à leur disposition ? Notre but n'étant pas ici de procéder à une analyse en profondeur du système de production régissant l'exploitation agricole objet de la présente étude, nous poserons comme postulat, en guise de remarque préalable, que le groupe de descendance qui en constitue le substrat humain, quoique composé d'éléments sociologiquement hétéroclites (deux familles polygyniques, une famille monogynique, trois familles matricentriques, deux veuves plus ou moins indépendantes, des enfants dont les parents sont tous deux non-résidants...), revendiquant chacun une certaine indépendance économique (tableau 4), fonctionne en réalité comme une seule et même grande unité de production et de consommation. C'est ainsi que nous l'avons perçu ; c'est ainsi que semble le vivre concrètement aussi la communauté concernée, sous la responsabilité, qui n'est pas que morale, de son nouveau chef, l'aîné des fils du défunt, Agbédévi. Cette remarque étant faite, plusieurs constatations s'imposent sur la façon dont cette communauté gère son patrimoine foncier et, partant, en tire sa subsistance (tableaux 2 et 3).

La première constatation a trait au rapport entre terres disponibles et terres effectivement mises en culture, et à travers ce rapport à la place occupée par la jachère. Sur les 1 213,95 ares de terres qui constituent notre exploitation, 797,75 ares seulement ont été mis en culture en 1982, soit 65,7 % ; les 416,20 ares non cultivés, soit le tiers du patrimoine, se partageant entre 251,70 ares de jachères (dont 233,90 sous cocotiers), 84,50 ares de cocoteraie familiale "prêtée" à fin de culture à une soeur d'Agbédévi mariée à Atchavé, 80 ares de "réserve" foncière à Agomé-Glozou (à 25 km, rappelons-le, du village et dont la mise en exploitation semble poser quelques problèmes). Si la jachère n'est absolument plus de mise sur une terre prise en location, empruntée ou en usufruit (c'est là une règle absolue, le risque étant trop grand de

se la voir reprendre par le propriétaire l'année où elle n'est pas cultivée pour être donnée à bail à un nouveau locataire), elle continue, malgré une pression foncière très forte, à être pratiquée sur les terres en pleine propriété, très timidement il est vrai par rapport aux exigences théoriques de régénération des sols, et sous la forme le plus souvent de cocoteraies.

La seconde constatation a trait à l'organisation d'ensemble de l'espace cultivé. Dans un souci de valorisation maximale, celui-ci est très largement à deux niveaux : un niveau "aérien", constitué par une culture arbustive -cocotiers, accessoirement palmiers et arbres fruitiers ; un niveau "terrestre", occupé par la culture vivrière -maïs et manioc, accessoirement niébé, arachide et patate douce. 13,7 % seulement des terres cultivées échappent à ce schéma et le sont donc sans couvert arbustif.

La troisième constatation a trait au rapport entre charge démographique et espace cultivé. Avec une population active de 13 personnes (3 hommes, 10 femmes) et un total de 38 bouches à nourrir, la surface cultivée s'élève respectivement sur notre exploitation à 61,4 ares par actif, à 21 ares seulement par bouche à nourrir ; chiffres qui doivent toutefois être pondérés par la prise en compte, dans le système agricole à deux saisons de règle dans la région (système en vigueur dans toute la partie du pays au sud, en gros, du 8ème parallèle), des superficies mises en culture au cours de la deuxième saison : 152,40 ares en 1982 (soit 19,1 % des surfaces cultivées en 1ère saison), ce qui porte la surface totale cultivée au cours de l'année de référence à 950,15 ares, celle par actif à 73,1 ares, celle par bouche à nourrir à 25 ares. Ces chiffres sont à l'évidence bas.

La quatrième et dernière constatation a trait aux résultats. L'exploitation de notre étude se situe sur des sols qualifiés par les pédologues de "faiblement ferrallitiques modaux sur sédiments sablo-argileux", sols communément appelés "terres de barre", d'une grande fertilité naturelle, mais aujourd'hui fortement dé-

gradés. L'un des objectifs du plus important des projets de développement rural intégré entrepris à ce jour au Togo, le Projet de Développement Rural de la Région Maritime (PRODERMA), était précisément la régénération de ces sols : les résultats de l'opération, menée de juillet 1976 à décembre 1981, sont malheureusement restés très en deça de ce que l'on en attendait, malgré les moyens engagés (1) ; de même que les efforts faits pour aider les paysans à améliorer leur système de production traditionnel (fourniture de semences sélectionnées, d'engrais, d'insecticides...), qui n'ont guère connu plus de succès. Conclusion : l'agriculture telle qu'elle continue à être pratiquée sur ces terres de barre dégradées, selon des méthodes qui restent très largement traditionnelles, une agriculture fondée de surcroît sur deux cultures vivrières particulièrement éprouvantes pour les sols (le maïs et le manioc), est devenue l'une des moins performantes du pays. Nous ne nous hasarderons pas à produire des chiffres, les rendements avancés par les instances officielles (2) nous paraissant largement surévalués (manioc, 3,5 T/ha ; maïs, 800 Kg/ha ; arachide décortiquée, 500 Kg/ha ; niébé, 300 Kg/ha). Nous admettrons simplement avec les intéressés que si le système de production actuel leur permet encore, bon an, mal an, de se nourrir, il ne leur permet cependant plus guère, par le dégagement de surplus, de faire face à leurs (nombreux) autres besoins.

(1) 3,5 milliards de F.CFA, fournis à concurrence de 68 % par un crédit Banque Mondiale-IDA, 16 % par une subvention FAC et 16 % par le Budget d'investissement du Togo.

(2) PRODERMA, repris in Evaluation de l'opération développement rural de la Région Maritime, Paris, Ministère de la Coopération et du développement, janvier 1983, p. 39. Cultivés en association, ce qui est la règle quasi générale, et en tenant compte de rendements inférieurs en seconde saison, manioc et maïs ne doivent guère produire aujourd'hui plus de 1 000 Kg/ha pour le premier, plus de 300 Kg/ha pour le second. En ce qui concerne le manioc, dont le cycle cultural est en principe d'un an minimum, il arrive que des tubercules ne restent en terre que la durée de la grande saison des pluies (4-5 mois), pour laisser la place à un second cycle, qui, lui, sera cependant d'une année complète. Les "racines" de manioc, que l'on voit fréquemment dans les villages ou sur les marchés du Sud-Est, témoignent de cette pratique.

Tab. 2 - Mise en valeur des terres de l'exploitation  
Campagne agricole 1982

Statut d'occupation	Nombre de parcelles	Superficie	
		en ares	en %
<u>Terres non cultivées</u>	<u>7</u>	<u>416,20</u>	<u>34,3</u>
-Cocoteraie familiale "prêtée"	1	84,50	7,0
-Cocoteraies familiales "au repos"	4	233,90	19,3
-Jachères proprement dites	1	17,80	1,5
-"Réserve" foncière d'Agomé-Glozou	1	80,00	6,5
<u>Terres cultivées</u>	<u>33</u>	<u>797,75</u>	<u>65,7</u>
-Sans couvert arbustif	5	165,85	13,7
-Sous cocotiers	20	379,65	31,3
-Sous palmiers	1	32,80	2,7
-Sous arbres fruitiers	6	219,45	18,0
TOTAL	40	1 213,95	100,0

Tab. 3 - Répartition des cultures et des surfaces cultivées  
de l'exploitation entre les saisons agricoles

Campagne agricole 1982

Nature de la culture ou de l'association culturale	1ère saison		2ème saison		Total		
	Nbre parc.	Sup. ares	Nbre parc.	Sup. ares	Nbre parc.	Sup. ares	
-Maïs	5	95,35	1	35,75	6	131,10	
-Manioc			4	102,05	4	102,05	
-Niébé	1	22,50			1	22,50	
-Arachide	1	32,00	1	14,60	2	46,60	
-Maïs + manioc	19	454,10			19	454,10	
-Maïs + manioc + arachide	1	35,75			1	35,75	
-Maïs + manioc + ananas	1	13,80			1	13,80	
-Maïs + niébé	2	19,70			2	19,70	
-Maïs + niébé + patate douce	1	28,70			1	28,70	
-Maïs + arachide	1	52,50			1	52,50	
-Niébé + arachide	1	43,35			1	43,35	
Total	CA	33	797,75	6	152,40	39	950,15
	%		84,0		16,0		100,0

Tab. 4 - Répartition des cultures et des superficies cultivées  
de l'exploitation entre producteurs de base

Campagne agricole 1982, 2 saisons confondues

Nature de la culture ou de l'association culturale et superficie en ares	Maïs	Manioc	Niébé	Arachide	Maïs + manioc *	Maïs + niébé *	Maïs + arachide	Niébé + arachide	TOTAL
-Chef de famille DCD (I)									
Ep. 3 (I <sub>3</sub> )	9,60	<u>9,60</u>			67,90				87,10
Ep. 6 (I <sub>6</sub> )		<u>28,70</u>			46,15	28,70			103,55
-1er fils (A)	<u>35,75</u>				83,75			43,35	162,85
Ep. (A <sub>1</sub> )					29,25				29,25
-2ème fils (B)					20,00				20,00
Ep. 1 (B <sub>1</sub> )			22,50		57,60				80,10
Ep. 2 (B <sub>2</sub> )	14,60			<u>14,60</u>	51,95				81,15
-5ème fils (E, non résident)									
Ep. 1 (E <sub>1</sub> )					39,75				39,75
Ep. 2 (E <sub>2</sub> )						11,25			11,25
-6ème fils (F, non résident)									
Ep. (F <sub>1</sub> )					21,00	8,45			29,45
-8ème fils (H)		<u>52,50</u>		32,00	53,00		52,50		190,00
Ep. 1 (H <sub>1</sub> )	11,25				25,80				37,05
Ep. 2 (H <sub>2</sub> )	59,90	<u>11,25</u>			7,50				78,65
TOTAL	131,10	102,05	22,50	46,60	503,65	48,40	52,50	43,35	950,15

N.B. Les superficies soulignées se rapportent aux cultures de seconde saison.

\* Plus éventuellement autre culture s'ajoutant à cette association de base (cf. tableau 3).

## Conclusion

En théorie, sans capacité d'accumulation de capital, l'"espace économique" du paysan ouatchi de ces terres de barre surpeuplées et dégradées du Sud-Est togolais ne devrait donc plus être viable. Si, dans la pratique, il continue à le rester, c'est que cet espace ne s'identifie plus aujourd'hui à la seule exploitation agricole du terroir local, mais inclut très largement des flux exogènes, flux qui sont ceux dont font bénéficier à leur communauté d'origine ceux de ses membres en situation de migration. C'est à la lumière de ce phénomène migratoire, qui draine vers l'extérieur (Lomé, mais aussi autres pays d'Afrique) une part de plus en plus importante de la population de la région (la famille de référence compte, rappelons-le, 23 non-résidents pour 38 résidents), mais sans rien atténuer des liens qui unissent entre eux les ressortissants de la même entité familiale, qu'il nous semble en effet devoir appréhender les mécanismes qui sous-tendent actuellement -et lui permettent de survivre- la société agraire de cette zone à si forte charge démographique. Mécanismes qui s'articulent d'une part sur une façon de penser l'espace, une "matrice spatio-temporelle", restée fondamentalement "autochtone", qui a, certes, évolué au cours du temps, comme l'a fort bien montré M.C. Le Cocq-Litoux dans une étude consacrée en 1967 à un village de la même région, mais plus du fait de la pression démographique -éclatement du terroir traditionnel, création d'un "nouveau terroir atomisé", "dissociation de plus en plus accentuée entre l'homme, l'habitat et la terre" (1)- que de l'impact de la matrice de type "capitaliste" introduite par le colonisateur au XXème siècle, dont les effets ne

---

(1) M.C. LE COCQ-LITOUX, Surpeuplement et migrations, le village de Fiata, Centre ORSTOM de Lomé, 1974, p. 129.

nous semblent pas avoir été déterminants (1) ; d'autre part sur une façon de gérer l'espace, de le "produire" et de le "reproduire", qui associe étroitement membres résidents et membres non-résidents de la même communauté d'origine, le maintien des premiers sur le terroir traditionnel n'étant possible en fin de compte que grâce à l'aide fournie par les seconds. Un ordre socio-spatial bi-dimensionnel en est résulté, fait d'un centre -la terre ancestrale-, garant de la survie spirituelle de la communauté, et d'une périphérie -les lieux d'émigration-, garante de sa survie matérielle. Un ordre à l'équilibre fragile (le retour en masse d'émigrés, du Ghana en 1969, du Nigéria en 1983, ont été de sérieuses menaces), mais sans la perdurance duquel l'économie de toute une région risquerait d'être fortement ébranlée.

---

(1) Une seule intervention notoire de type capitaliste a été opérée dans la région à l'époque coloniale : la création, en 1953, d'une féculerie de manioc à Ganavé. Il n'est pas du tout évident que l'existence de cette unité industrielle, produisant essentiellement pour l'exportation (fécule et tapioca), ait incité les paysans à cultiver davantage de manioc, et ait donc entraîné une accélération de la dégradation des sols, partant une aggravation du manque de terre. Il est vraisemblable en effet qu'une part importante des quantités de manioc livrées à l'usine l'aient été au détriment de celles transformées précédemment en gari pour le marché, proche, de Lomé, la vente de manioc crû à la féculerie apparaissant alors sans doute comme plus rentable que sa transformation en gari ; ce qui expliquerait -en partie du moins- les difficultés d'approvisionnement que commence à connaître la Compagnie du Bénin, promotrice du projet, quand, les mauvaises conditions climatiques des années 1976-1977 aidant, les paysans préfèrent revenir au marché du gari, dont le cours est cette fois-ci estimé nettement plus intéressant que celui du manioc non transformé -difficultés qui contraindront l'entreprise à fermer ses portes en 1978.



Fig.3 — STATUT FONCIER DES TERRES DE L'EXPLOITATION

